

062 - VIGIER - 19042019 - 19H57

Sujet: [INTERNET] PROJET EOLIEN QUADRAN - LAURIERE PUY DU RIO

De : XAVAMOTO XAVAMOTO <vigmar87@gmail.com>

Date : Fri, 19 Apr 2019 19:57:41 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Vous trouverez en PJ ma contribution à l'enquête publique.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sincères salutations.

Estelle VIGIER

Le Pré de Lafont

87370 BERSAC SUR RIVALIER

Contribution à l'EP LAURIERE.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	Content-Encoding: base64

Contribution à l'enquête publique sur le projet éolien de LAURIERE

En premier lieu, le site choisi induirait une co-visibilité et un impact paysager très importants : la hauteur totale de ces quatre éoliennes de 180 mètres égalerait ou dépasserait celle du Puy de Sauvagnac, point culminant et emblématique des Monts d'Ambazac (701 m), avec respectivement 700, 720, 733 et 736 m en bout de pales.

Or, le Puy de Sauvagnac est visible à plus de 30 km à la ronde, depuis de très nombreux points du département. Il en serait donc de même pour ces éoliennes, qui risqueraient ainsi de défigurer ce paysage typique des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud.

Le site choisi est d'ailleurs défini comme une zone à fortes contraintes environnementales, d'après le SRE du Limousin, alors qu'il existe nombre d'autres zones favorables pour l'implantation d'éoliennes, sans restriction ou avec des contraintes plus modérées. Le SRE du Limousin définit en effet comme zones à fortes contraintes l'ensemble des lignes de crête, les sommets isolés et les rebords paysagers.

Pour « apprécier » cette importante co-visibilité, il serait intéressant que le promoteur positionne son projet sur une carte des reliefs, du type de celle disponible sur GEOPORTAIL.

A proximité, un précédent projet sur la commune de CHATELUS LE MARCHEIX n'a pas vu le jour en raison de cette sensibilité paysagère et un arrêté de refus de création d'une zone de développement éolien sur ce même site du Puy du Rio a d'ailleurs été pris par le Préfet en 2008 (notamment vis-à-vis de cette sensibilité paysagère, là encore, qui n'est à l'évidence pas moindre au jour d'aujourd'hui).

Il serait donc intéressant également de recueillir l'avis de la CDNPS vis à vis de ce projet et de son impact sur le paysage des monts d'AMBAZAC et de CHATELUS LE MARCHEIX.

D'un point de vue sanitaire, les éoliennes se situeraient à à peine plus de 500 mètres des plus proches habitations (villages de Volondat et de La Vergne). Cette distance est, certes, la distance réglementaire actuelle mais, devant des risques sanitaires aujourd'hui avérés et l'évolution à la hausse de la taille des machines, des propositions de loi demandent, à raison, de porter cette distance de sécurité minimale à 1 000 m ou 10 fois la hauteur totale (soit 1 800 m, dans le cas présent).

Le principe de précaution devrait prévaloir, plutôt que de continuer à autoriser des installations à 500 m des habitations, pour lesquelles on se rendra progressivement compte des effets nocifs.

La présence de nombreuses lisières boisées induirait des risques avérés pour les chiroptères et la hauteur totale des machines, combinée au relief, présenterait également des risques vis-à-vis de l'avifaune.

Les chiffres de production annoncée sont très largement surévalués : 36 000 MWh pour 4 éoliennes de 3MW impliquerait un taux de charge de 34 % contre 23 % en moyenne pour l'ensemble du parc éolien français.

Ces chiffres sont d'autant plus surévalués que la réponse du promoteur vis-à-vis de la proximité des riverains et des dépassements des seuils d'émergence sonore, des risques pour l'avifaune et les chiroptères, sera le bridage des machines ... qui altèrera d'autant le rendement annoncé.

Pour quiconque s'est un tant soit peu intéressé au sujet, en prenant en compte les arguments des 2 camps (pro et anti-éolien) et à l'heure où de plus en plus de personnalités politiques se positionnent pour dénoncer le développement anarchique de l'éolien industriel, où les études scientifiques se multiplient pour dénoncer les impacts sanitaires et environnementaux, on peut donc légitimement douter des seuls bénéfices annoncés par les promoteurs de ces projets.

Aussi, sans être un opposant forcené à l'éolien, on peut quand même se rendre aux évidences suivantes :

- la carte des gisements de vent en France démontre que le Limousin n'est pas une région favorable pour l'éolien et le promoteur du projet n'est pas la seule partie prenante dans cet investissement. Les taxes sur nos factures d'électricité ne devraient en effet permettre de financer qu'uniquement les investissements les plus pertinents, en termes de taux de charge prévisible notamment, ce qui permettrait d'acheter le kW éolien au prix du marché de gros, plutôt qu'aux tarifs actuels, largement surévalués (cf. les différents rapports de la Cour des Comptes sur ce sujet).

En dehors d'un taux de charge manifestement surévalué, QUADRAN ne communique à aucun moment ses chiffres de relevé anémométrique qui, seuls, permettraient d'apprécier objectivement le rendement potentiel de cette installation ...

- qu'implanter des éoliennes peut se faire sur des sites où leurs nuisances et impacts sont nettement minorés, comme le long des autoroutes ou autres infrastructures de voirie ou industrielles (le bruit et l'aspect paysager deviennent alors anecdotiques), plutôt que de détruire des sanctuaires naturels et miter les paysages emblématiques des Monts du Limousin (cf. la multiplicité des projets dans ce secteur) ...

Pour le Nord de la Haute-Vienne, le secteur entre BESSINES-SUR-GARTEMPE et LA CROISIERE répond, par exemple, à ces caractéristiques, avec la possibilité d'implanter un nombre important de machines le long de l'A20, sans les disséminer sur tout le territoire du nord du département.

En conclusion : le projet de QUADRAN présente des impacts majeurs vis-à-vis de l'environnement et des populations de ce territoire. On peut regretter que le choix de ce site inapproprié soit davantage conditionné par une « opportunité » de réalisation locale, plutôt que par la recherche des moindres impacts, qui devrait pourtant systématiquement prévaloir pour la crédibilité de cette filière éolienne.

Estelle VIGIER

Habitante de Bersac-sur-Rivalier